

## Santé et sécurité au travail chez les garçons moins de 25 ans et déjà plein le dos!

*Aline Thérien, Véronique Voyer*

*Maxime, 19 ans, vous consulte à la clinique pour un mal de dos. Quand vous l'interrogez pour connaître la nature et la cause de sa douleur, il vous raconte que tout a commencé par un inconfort survenu il y a déjà plusieurs semaines au travail. Quelques jours plus tard, il a ressenti une douleur aiguë. Il vous parle désormais d'une sensation de déchirure au bas du dos, d'engourdissements et de douleur le long de la jambe. Maxime fait-il partie des 24 000 jeunes qui, à chaque année, se blessent au travail ?*

**V**OUS APPRENEZ qu'en plus de compléter un cours en techniques d'usinage dans un centre de formation professionnelle et de faire un stage dans une entreprise locale, il occupe également un emploi les fins de semaine dans un centre de rénovation. Son poste l'amène particulièrement à faire de la manutention de charges lourdes et à exécuter des gestes répétitifs. Par ailleurs, à l'école comme au travail, Maxime passe de longues heures debout, sans compter qu'il joue au hockey deux soirs par semaine. Incapable de travailler depuis une semaine, Maxime a demandé un congé sans solde à son employeur.

Au Québec, chaque année, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dénombre en moyenne 24 000 accidents du travail chez les jeunes de 24 ans ou moins. Ainsi, chaque jour, soixante-six jeunes travailleurs se blessent au travail. Certains des accidents sont graves et entraînent des atteintes permanentes, des amputations et même des décès. Annuellement, ces accidents se traduisent par des coûts d'indemnisation et des déboursés médicaux importants qui atteignaient 46,6 millions de dollars en 2004. Quelques chiffres sur les lésions professionnelles chez les jeunes travailleurs de 24 ans ou moins sont énumérés dans le *tableau 1*<sup>1</sup>.

*M<sup>me</sup> Aline Thérien, chargée de projet, travaille au sein de l'équipe Action jeunesse, à la Direction de la prévention-inspection de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. M<sup>me</sup> Véronique Voyer, conseillère en communication, travaille à la Direction des communications du même organisme.*

### Un rôle pour le médecin de famille

Les jeunes qui vous consultent pour un problème de santé sont bien souvent étudiants et travailleurs à la fois. Comme leur emploi est habituellement temporaire et à temps partiel, ils ne se considèrent pas comme de « vrais travailleurs ». Dans ce contexte, ils se préoccupent peu de la santé et de la sécurité au travail et ils sont souvent peu conscients des risques auxquels ils sont exposés. Pourtant, ils ont des droits et des responsabilités en matière de prévention des accidents du travail. Il importe donc que vous les ameniez à réfléchir sur leur situation de travail et sur les risques pour leur santé. La façon dont vous leur parlerez peut les encourager à poser des questions, à demander de l'aide s'ils ne sont pas certains de ce qu'ils doivent faire et à signaler tout danger ou toute blessure. Votre tentative de sensibilisation est un premier pas vers la prévention.

### Accidents du travail : les jeunes sont plus à risque

Une étude de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) montre que les jeunes travailleurs ont, compte tenu des heures effectuées, une fois et demie plus d'accidents que leurs aînés. Plusieurs facteurs expliquent cet écart. Du fait qu'ils sont au début de leur parcours professionnel et qu'ils ont peu d'expérience, les jeunes s'exposent à des risques particuliers. Ils ressentent d'ailleurs souvent un stress en raison de leur entrée sur le marché du travail

\* Hébert F, Gervais M, Duguay P et coll. Affiche. Les jeunes : contraintes du travail et risques. Montréal : IRSST ; 2006, 1 page. Site Internet : [www.irsst.qc.ca/fr/\\_publicationirsst\\_100263.html](http://www.irsst.qc.ca/fr/_publicationirsst_100263.html)

## Tableau I

### La CSST et les jeunes en chiffres<sup>1</sup>

- ⊗ En moyenne, les jeunes sont victimes de 24 000 lésions professionnelles par année.
- ⊗ Trois accidents sur quatre touchent les garçons.
- ⊗ Les lésions professionnelles chez les jeunes causent près de mille atteintes permanentes par année.
- ⊗ Il se produit un décès par mois, en majorité chez des garçons.
- ⊗ Il se produit une amputation par semaine.
- ⊗ Dans près de la moitié des cas, les jeunes se blessent au dos ainsi qu'aux mains et aux doigts.
- ⊗ Annuellement, près du quart des lésions touchent le dos, la colonne vertébrale et la moelle épinière.
- ⊗ Les manutentionnaires sont ceux pour qui la CSST dénombre le plus d'accidents du travail chaque année.
- ⊗ En 2005, quatre des dix jeunes travailleurs décédés étaient des manutentionnaires.
- ⊗ La CSST dénombre le plus d'accidents dans les secteurs du commerce et des autres services commerciaux et personnels (hôtellerie, restauration, épicerie, boucheries, magasins à grande surface, etc.). Entre 1999 et 2005, sur les 78 décès de jeunes travailleurs, dix-huit ont eu lieu dans les deux secteurs précédents.
- ⊗ Les machines occasionnent annuellement plus de 2500 accidents du travail chez les jeunes. Entre 2003 et 2005, elles ont causé neuf décès chez les jeunes travailleurs.
- ⊗ Dans l'industrie du bois, une réclamation sur quatre vient d'un travailleur de 24 ans ou moins. Entre 1999 et 2005, neuf jeunes œuvrant dans ce secteur de l'industrie sont morts. Il en va de même pour le secteur de l'agriculture, tant pour les réclamations que pour les décès.

ou encore de leur arrivée chez un nouvel employeur. Ils doivent enregistrer beaucoup d'information rapidement, tout en s'adaptant à un nouveau milieu, à de nouvelles personnes et à de nouvelles façons de faire.

Le manque de renseignements, de formation et de supervision est un autre facteur qui augmente le risque d'accident. L'intégration des jeunes en toute sécurité ne semble d'ailleurs pas encore faire partie de la culture des entreprises. En effet, trois jeunes sur quatre n'avaient reçu aucune formation avant leur deuxième semaine de travail<sup>2</sup>. Dans ce cas, faut-il se surprendre que les données de la Colombie-Britannique indiquent que la moitié des accidents chez les jeunes travailleurs de cette province surviennent dans les six premiers mois d'un nouvel emploi ?

Bien que les jeunes soient exposés aux mêmes contraintes de travail que les autres travailleurs de plus de 25 ans, ils le sont dans une proportion plus importante. Les

jeunes travailleurs cumulent souvent plusieurs contraintes dans leur emploi par rapport aux travailleurs plus âgés : horaires irréguliers, travaux répétitifs, manipulation de charges lourdes, effort sur outils, etc. (tableau II)<sup>3</sup>. Une étude de l'IRSST a révélé que le cumul des contraintes crée un terrain propice aux accidents. En effet, la fréquence des accidents s'accroît proportionnellement à l'accumulation d'expositions à des contraintes physiques<sup>3</sup>. Les jeunes hommes travaillent fréquemment la nuit dans des emplois qui nécessitent souvent des mouvements répétitifs, la manutention de charges et des efforts physiques. Ils utilisent parfois des appareils dont ils ignorent le fonctionnement sécuritaire et ne sont pas informés des risques qui y sont liés faute de formation et de supervision.

### **Les jeunes travailleurs, une priorité pour la CSST**

Tous ces constats ont amené la CSST à

**Tableau II****Cumul des contraintes de travail<sup>3</sup>**

Contraintes	De 15 à 24 ans	25 ans et plus	Ratio aînés/jeunes
Horaires irréguliers	34,8 %	28,9 %	1,20
Travail répétitif	28,9 %	18,9 %	1,53
Manipulation de charges lourdes	26,5 %	16,5 %	1,61
Efforts sur outils – Machines	23,6 %	17,1 %	1,38
Travail de nuit	14,0 %	10,0 %	1,40
Bruit intense	13,2 %	12,3 %	1,07
Solvants	11,0 %	6,0 %	1,83

mettre en œuvre un plan d'action jeunesse visant l'acquisition d'une culture de prévention par les futurs travailleurs et employeurs. Pour y arriver, elle mise sur trois éléments clés : l'éducation, la formation et l'intégration au travail. L'éducation permettra de sensibiliser les jeunes d'âge scolaire à la prévention afin qu'ils adoptent des attitudes et des comportements sains et sûrs. La formation contribuera à l'intégration des compétences en santé et en sécurité au travail (SST) dans la formation professionnelle, technique et universitaire. Enfin, l'intégration au travail permettra de sensibiliser les jeunes de 24 ans ou moins à la prévention des accidents du travail. La CSST soutient également les employeurs dans la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail et dans l'intégration sécuritaire des jeunes au travail. Concrètement, le plan d'action jeunesse se traduit par différentes mesures et plusieurs activités, dont un grand nombre sont mises de l'avant en collaboration avec des partenaires.

**L** HISTOIRE DE MAXIME n'est pas un cas isolé. Les statistiques le confirment, de nombreux jeunes vivent des situations semblables : gestion du temps difficile pour concilier études, loisirs et travail, cumul d'emplois et de contraintes de travail qui risque finalement de se traduire par une lésion professionnelle.

Bien souvent, les jeunes ne sont pas

bien informés en matière de santé et de sécurité au travail. C'est peut-être seulement dans votre cabinet qu'ils prendront conscience des risques que comporte leur travail pour leur santé. Prendre le temps de les interroger orientera peut-être votre diagnostic et permettra de mieux les renseigner, de les amener à réfléchir, voire à discuter avec leur superviseur et, éventuellement, à prévenir des lésions professionnelles. Aucun travail ni aucun salaire ne valent une blessure. On peut toujours trouver un nouvel emploi, mais on ne peut remplacer un dos, des doigts, des yeux ou la vie.

Pour en apprendre davantage sur le plan d'action jeunesse de la CSST, visitez le site Internet [www.csst.qc.ca/jeunes](http://www.csst.qc.ca/jeunes).

Date de réception : 10 mars 2007

Date d'acceptation : 15 mars 2007

## Bibliographie

1. Données produites par la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (DCGI) de la CSST.
2. Carignan D. *Point de vue des jeunes. Analyse comparative entre le Québec et le Canada*. CSST. Résultat d'une enquête nationale sur les jeunes, 2<sup>e</sup> Forum public de l'ACATC 2003 d'Ipsos Reid, août 2004.
3. Prévention et créativité... un vrai geysier. Prévention au travail. CSST et IRSST, automne 2006 ; 19 (4) : 27. Site Internet : [www.csst.qc.ca/portail/fr/publications/DC\\_600\\_202\\_64.htm](http://www.csst.qc.ca/portail/fr/publications/DC_600_202_64.htm) (Date de consultation : 10 mars 2007).